

## CARNAC 2025 REGLEMENT DU 38e CHAMPIONNAT DE FRANCE CROSS COUNTRY

### ARTICLE1: Organisation

La 38e édition du Championnat de France de cross-country des Polices Municipales est organisée le samedi 04 octobre 2025 par la ville de Carnac. La partie sportive de l'évènement est gérée par le CIMA Athlétisme dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité.

### ARTICLE2: Courses et public visé

Cette compétition se déroulera sur la prairie de la Croix-Audran sur la commune de Carnac (56340).

Trois épreuves sont prévues au programme et se dérouleront séparément :

Course 1 (départ 9h40): course Open (ouverte à tous) comprenant deux catégories : grand public et uniformes (police nationale, gendarmerie, douanes, pompiers...).

Course 2 (départ 11h10) : championnat de France canicross ouvert aux maitre-chien de la police municipale sur proposition de la ville de Tulle (en activité)

Course 3 (départ 12h10): championnat de France des polices municipales ouvert aux policiers municipaux, ASVP, gardes-champêtres (en activité ou à la retraite).

Le parcours correspond à une distance de 7,6km à réaliser pour les hommes et les femmes.

### ARTICLE3: Parcours

Le tracé du parcours sera disponible prochainement. Dans un esprit de perfectionnement, le parcours sera testé à plusieurs reprises et il est susceptible d'évoluer très légèrement sur certains secteurs

### ARTICLE4: Inscription

Les inscriptions s'effectuent :

Par internet, sur le site ledossard.com dans la limite de 300 participants par course.

Possibilités supplémentaires d'inscription pour la course ouverte au public : - sur le lieu de retrait des dossards le vendredi 03 octobre 2023 de 10h00 à 18h00 salle du Ménéac à Carnac - sur le lieu de la course entre 8h00 et 9h00.

Les droits d'inscription sont les suivants:

- Course Open, ouverte à tous : 10€, t-shirt offert pour tous les participants
- Championnat de France PM : 10€, t-shirt pour tous les participants.
- Championnat de France de canicross : 10€, t-shirt pour tous les participants.

Aucune inscription ne pourra être réalisée par téléphone. Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'inscription officiel dûment complété.
- Paiement des droits d'inscription.

- Photocopie recto verso de la carte professionnelle pour les Policiers Municipaux, ou la photocopie de l'arrêté de nomination. Pour les ASVP et GC la photocopie de l'arrêté de nomination. L'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou une licence de la FFA en cours de validité n'empêche pas l'inscription en ligne mais le document devra être rajouté au dossier dématérialisé sur ledossard.com ou présenté au moment du retrait des dossards sous peine d'exclusion de la compétition sans remboursement.

Pour les autres professions (Gendarme, Police Nationale, Douanes, Pompiers, etc... ) la carte professionnelle ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou une licence de la FFA en cours de validité n'empêche pas l'inscription en ligne mais le document devra être rajouté au dossier dématérialisé sur ledossard.com ou présenté au moment du retrait des dossards sous peine d'exclusion de la compétition sans remboursement.

#### ARTICLE5: Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel motif que ce soit sauf dérogation motivée et exceptionnelle accordée à la discrétion de l'organisateur. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible, porté sur le torse lors de la course.

#### ARTICLE6: Retrait des dossards

À la salle du Méneç à Carnac le vendredi 03 octobre 2025 de 10h00 à 18h00 ou sur le site de la course le samedi 04 octobre 2023 à partir de 08h00 jusqu'à 09h00. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

#### ARTICLE7: Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### ARTICLE8: Sécurité et balisage

Les parcours sont balisés et protégés par des signaleurs. Une association agréée premier secours assurera le dispositif de secours (...).

ARTICLE9: Chronométrage Le chronométrage est assuré par puce électronique qui sera directement installé sur le dossard.

#### ARTICLE10: Classement et récompenses

À l'issue des différentes courses, il sera procédé aux classements suivants :

Course Open:

- Podium classement général (hommes et femmes).
- Championnat de France :
- Podium classement général (scratch hommes et femmes).
- Trois premiers et trois premières PM de chaque catégorie FFA (Espoirs, Séniors et Masters)
- Trois premiers et trois première ASVP au classement général (scratch hommes et femmes).
- Trois premiers et trois première maître-chien au classement général (scratch hommes et femmes).
- Première équipe (classement mixte) composée des quatre premiers de la même ville à la place (non au temps).
- La collectivité ayant le plus grand nombre de coureurs classés toutes catégories confondues.
- Les prix d'honneur du jury (dévoilés lors du gala du samedi soir réservé au championnat PM).

#### ARTICLE11: Jury

Le jury est constitué par des membres de l'organisation. Des contrôles seront effectués durant les épreuves afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme constituent la base du règlement de ce championnat. Seuls les représentants des équipes pourront déposer une réclamation à l'issue de l'épreuve auprès du responsable de la commission technique composée des juges arbitres et du responsable de la commission course.

#### ARTICLE12: Catégories

Catégories suivant le tableau de la Fédération Française d'Athlétisme : les catégories d'âge 2025.

#### ARTICLE13: Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, la ville de Carnac se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier les horaires des courses ou les parcours.

#### ARTICLE14: Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, les concurrents autorisent les organisateurs du 38e Championnat de France des Polices Municipales à exploiter les images prises à l'occasion des compétitions, sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie financière.

#### ARTICLE15: Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

#### ARTICLE16: Démarche éco-responsable

Le site du Tumulus est un lieu d'exception qu'il convient de respecter et de préserver en évitant de jeter tout déchet en dehors des espaces autorisés.

#### ARTICLE17: Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses et sa mise à jour potentielle jusqu'au 1er octobre 2025 au plus tard.

**En conclusion, gardons un esprit de convivialité et profitons du plaisir de se retrouver pour courir ensemble.**

